



**AVIS PUBLIC**  
**CHANGEMENT DE LIEU POUR LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL**  
**MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-TITE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Tite, qu'à compter du 10 janvier 2022, les séances du conseil reprendront dans le lieu de délibérations habituel, soit à la **Salle du conseil de l'Hôtel de ville, situé au 540, rue Notre-Dame, à Saint-Tite.**

Rappelons que les citoyen(ne)s qui souhaitent assister aux séances devront respecter les consignes sanitaires en vigueur, c'est-à-dire que le port du couvre-visage sera obligatoire lors de tous déplacements à l'intérieur de l'édifice, avec lavage de mains à l'arrivée. De plus, la disposition des chaises dédiées au public et aux élu(e)s sera aménagée afin de s'assurer du respect de la distanciation physique.

Fait, donné et signé à Saint-Tite,  
le 15 décembre 2021.

Me Julie Marchand,  
Greffière